

ROGERS COMMUNICATIONS INC.
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF DU CONSEIL

Le président exécutif gère les activités du conseil d'administration et indique si les fonctions précisées dans la charte du conseil d'administration sont remplies comme il se doit par le conseil et ses comités. Le président exécutif du conseil travaille en collaboration avec le chef de la direction à l'élaboration et à l'examen des initiatives stratégiques de la Société, ce qui comprend le renforcement des partenariats de la Société et la promotion de relations clés qui mènent à de nouvelles occasions d'affaires, y compris des acquisitions stratégiques.

Ce rôle et les responsabilités définis ci-dessous constitueront l'objectif principal du président exécutif. Après avoir pris connaissance des commentaires du conseil d'administration, le Comité des Ressources humaines aura la responsabilité d'évaluer annuellement le rendement du président exécutif, de concert avec l'administrateur principal.

Sous réserve du rôle de l'administrateur principal, le président exécutif doit notamment :

Activités liées au conseil d'administration et aux comités

- présider les assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires;
- présider les réunions du Conseil, en plus de demander que soient transmis en temps opportun des documents d'information appropriés, d'encourager des débats, de prévoir suffisamment de temps pour discuter, de faciliter la recherche de consensus, d'encourager la pleine participation de chaque administrateur et d'exiger que les décisions soient claires et dûment consignées;
- préparer l'ordre du jour pour chaque réunion du conseil avec la participation de la direction;
- superviser le travail des comités du conseil et, à cet égard, le président exécutif peut assister, en tant que membre sans droit de vote, à toutes les réunions des comités du conseil (à l'exception de celles auxquelles il siège normalement), pourvu qu'il s'absente, s'il n'est pas indépendant, des réunions ou des parties de réunions pendant lesquelles on procède à l'évaluation de son rendement ou pendant lesquelles tous les membres du comité concerné doivent être indépendants;
- indiquer si le conseil et ses comités disposent des ressources nécessaires pour les aider à faire leur travail, surtout des renseignements opportuns, exacts et pertinents;
- participer à l'évaluation du conseil et à son auto-évaluation en matière d'efficacité et de mise en œuvre des améliorations;
- conseiller adéquatement les membres individuels du conseil sur la façon de mener à bien leurs tâches;
- aider les nouveaux administrateurs à obtenir un programme d'orientation et de formation approprié;
- favoriser des relations constructives et efficaces entre le conseil et le chef de la direction ainsi que la Fiducie de contrôle Rogers;

- promouvoir les meilleures pratiques et des normes rigoureuses de gouvernance d'entreprise, notamment le respect des lois, des règlements et des normes éthiques;
- indiquer si les processus appropriés sont en place aux fins de l'évaluation du chef de la direction par le conseil;
- diriger toutes les initiatives concernant la planification de la relève du chef de la direction.

Activités liées aux activités de la Société

- travailler de concert avec le conseil et le chef de la direction afin de convenir d'une stratégie de croissance à long terme pour la Société ainsi que favoriser et maintenir un rendement élevé à tous les niveaux;
- indiquer si l'orientation stratégique de la Société est présentée correctement au conseil et si toutes les décisions importantes sont approuvées par le conseil en temps opportun;
- travailler de concert avec le chef de la direction afin de cerner les occasions d'amorcer des initiatives stratégiques à valeur ajoutée, ce qui comprend les acquisitions, les coentreprises, les partenariats stratégiques et, le cas échéant, la cession d'actifs non essentiels;
- représenter avec grande diplomatie la Société dans les relations avec les actionnaires, les partenaires commerciaux, les institutions financières, les parties prenantes externes, les organismes de réglementation et les employés;
- conseiller le chef de la direction et lui apporter son soutien dans la composition d'une équipe de haute direction efficace et qualifiée;
- travailler en collaboration avec le chef de la direction afin de déterminer si l'ensemble des politiques et des procédures de la Société sont suivies conformément aux normes d'industrie et de gouvernance les plus rigoureuses.